

## REUNION DU 30 MAI 2013

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 18h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : M. BARBE. L. NOLET.  
C. FANTIN. B. DI BLAS. M. BONNET. R. SEGAULT.  
T. CORBERON. D. LOROT. O. SAVARY.  
C. DESPLAT. P. SODOYER. JP. DURUP. X. RATTE.

Absent : F. TURCIN.

Secrétaire de séance : R. SEGAULT.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### NOUVEL E.P.C.I.

G. ARNOUITS rappelle que des groupes de travail ont été constitués afin d'harmoniser les compétences de notre communauté de communes avec celle de Chablis et nous devons nous positionner sur les propositions faites, à savoir :

Nom de la future collectivité :  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS  
CHABLISIEN (CCPC)

Siège social : MAIRIE DE CHABLIS

Siège administratif : MAIRIE DE MALIGNY

Gouvernance : 41 sièges répartis comme suit : CHABLIS : 9 ; LIGNY : 5 ; MALIGNY : 3 ; BEINE : 2 ; PONTIGNY : 2 et les 20 autres communes : 1 siège.

Les élus adoptent ces propositions, à l'unanimité.

Il est fait l'inventaire du travail des groupes de travail à ce jour, à savoir : statuts (propositions précédentes, compétences en cours) ; pour l'environnement (régie ou affermage ou mixte, harmonisation des horaires des déchèteries, etc ...) ; compétence voirie mais en ne prenant que la voirie d'intérêt communautaire, enfance, etc ...

### S.C.O.T.

Compte tenu de la fusion de notre communauté de communes avec celle de Chablis il nous faut modifier les statuts de la CCVS. En effet dans les compétences obligatoires il nous faut rajouter la compétence suivante : « Elaboration, approbation, suivi et mise en œuvre d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT),

procédures visant à faire évoluer ce schéma de cohérence territoriale »

Les élus demandent, à l'unanimité, que les statuts de la CCVS soient modifiés comme ci-dessus.

### Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.)

Comme l'an passé il est demandé à la CCVS si elle participe pour ses communes membres au financement du FPIC et à quelle hauteur. En 2012, les conseillers communautaires avaient demandé que soit appliquée la répartition de « droit commun », à savoir : que chaque commune participe.

En effet, aucune recette n'a été prévue dans le budget de la CCVS pour assumer cette dépense d'un montant total de 11 123€.

La participation de notre commune s'élèvera à la somme de 1 995€.

### Contingent Incendie

Dans les statuts du nouvel EPCI, la Préfecture nous a informé que le contingent incendie ne serait pas pris en charge, d'autre part celui des communes de Chablis étant plus élevé que le notre, notre participation aurait augmenté.

Au budget primitif 2014 nous aurons à prévoir une somme d'environ 27 000€.

### Sécurisation de l'école

Il vous est proposé de créer un chemin pour la sécurisation des accès à l'école et la pose de barrières sur le trottoir.

En effet, nous avons fait l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°333, au long du garage des pompiers et la propriétaire de la parcelle A n°332 est d'accord pour faire un échange.

Les élus sont favorables, à l'unanimité, à la concrétisation de ce projet.

### QUESTIONS DIVERSES

#### «Girod médias»

La convention de 5 ans que nous avons avec la société GIROD signalétique arrivera à expiration le 3 juin 2013. Il nous est proposé 2 solutions, à savoir :

- soit la société Girod reste propriétaire de tout le matériel et continue d'assurer la même qualité de service pour

un prix de 85€ HT pour les contrats anciens  
et de 150€ HT pour les contrats nouveaux

- soit le matériel est déposé par la  
société Girod.

Etant entendu que cette convention  
autorise la société Girod à faire du  
démarchage sur la commune mais n'oblige  
en rien les annonceurs qui sont libres,  
individuellement, de renouveler ou non  
leurs contrats.

Les élus, à l'unanimité, autorisent le  
maire à signer la convention présentée.

Fourrière animale : le syndicat mixte  
de la fourrière animale du centre Yonne  
nous demande notre avis sur l'adhésion de  
la commune d'Etivey et de la communauté  
de communes de Cœur de Puisaye. Les élus  
émettent un avis favorable.

Mairie : les travaux de peinture  
commenceront lundi prochain.

#### INFORMATIONS DIVERSES

Association des anciens combattants :  
L'association du Tonnerrois nous informe  
qu'il ne lui est plus possible d'organiser de  
cérémonie du Souvenir compte-tenu de  
l'âge de ses membres.

Comité des Fêtes : un courrier de  
remerciement a été adressé au conseil  
municipal pour l'octroi d'une subvention.

Fresque sur le mur du tennis :  
l'association interviendra les 26 et 27 juin  
prochain.